



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du jeudi 8 décembre 2016, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Vincent Robert, Président.

Monsieur le Président Vincent Robert ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de la comptable, ainsi que de 26 Conseillers généraux.

Absent excusé
Jean-Paul Cruchaud

Absent non excusé

-

Monsieur le Président Vincent Robert constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 novembre 2016,
2. Budget de l'exercice 2017,
3. Demande d'un crédit de fr. 98'820.- permettant de mettre à niveau la station d'épuration,
4. Demande d'un crédit de fr. 127'000.- permettant de remplacer la balayeuse par un engin polyvalent.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 novembre 2016

Monsieur le Président Vincent Robert ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Monsieur Didier Barth désire apporter des informations concernant la demande de Madame Brigitta Gutmann concernant l'article 1.5 alinéa 1 du Règlement général de commune qui n'avait pas été acceptée par manque d'information sur le moment. Il s'avère que cette correction a déjà eu lieu. Il s'agissait d'une erreur de transcription au moment où l'arrêté a été introduit en 2008 dans le règlement général. La modification a été apportée et il figure désormais dans le règlement général « les Suissesses et les Suisses ».

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 25 voix.

2. Budget de l'exercice 2017

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion générale en donnant la parole à la comptable pour le parcours des différents comptes.

0. Administration générale : excédent de charges de fr. 469'950.-.

1. Ordre et sécurité publique : excédent de charges de fr. 222'050.-.

- 2. Formation** : excédent de charges de fr. 1'389'850.-.
- 3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises** : excédent de charges de fr. 161'680.-
- 4. Santé** : excédent de charges de fr. 40'500.-.
- 5. Sécurité sociale** : excédent de charges de fr. 775'800.-.
- 6. Trafic** : excédent de charges de fr. 486'350.-.
- 7. Protection environnement et aménagement** : excédent de charges de fr. 57'350.-.
- 8. Economie publique** : excédent de revenus de fr. 65'200.-.
- 9. Finances et impôts** : excédent de revenus de fr. 3'523'350.-.

Suite au passage en revue de la classification fonctionnelle, le **résumé de la classification fonctionnelle**, la **classification par nature** et le **compte de résultats** sont parcourus sans susciter de remarque.

Constatant que la parole n'est pas demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion concernant le rapport du Conseil communal.

Monsieur Loïc Perrin souhaite poser une question relative aux transports scolaires. Il indique qu'il y a un mois, son épouse s'est rendue au bureau communal pour obtenir la subvention pour le transport de leur fils. Une des employées communales lui a répondu qu'elle ne savait pas et qu'elle redonnerait des nouvelles. Quelques jours plus tard, Monsieur Loïc Perrin et son épouse ont reçu une lettre négative à ce sujet. Trouvant cette réponse étonnante vu que ses parents la touchaient à l'époque, Monsieur Loïc Perrin s'est rendu au bureau communal pour indiquer à l'administrateur communal que cette subvention venait du canton. L'administrateur lui a alors répondu qu'il allait se renseigner auprès du canton de Neuchâtel. Le 6 décembre, le Conseil communal a envoyé une lettre à Monsieur Loïc Perrin qui stipule que cette subvention existait bien mais, vu la situation financière de l'Etat, cette subvention est définitivement supprimée dès 2016. Tenant compte de cela, la commune répond à Monsieur Loïc Perrin que La Roche et le Petit-Sommartel ne bénéficieront pas d'une aide financière de la part de la commune. Monsieur Loïc Perrin aimerait alors savoir pourquoi pour une certaine partie des citoyens (comme ceux de Petit-Martel et Martel-Dernier) la commune entre en matière pour ces transports-là.

Madame Nathalie Finger indique que suite à la fermeture des collèges de Petit-Martel et Martel-Dernier, la commune avait procédé de la manière suivante : Martel-Dernier n'étant pas desservi par les transports publics, c'est vrai qu'il avait été mis en place un transport scolaire : le bus, qui est toujours d'actualité. Concernant les enfants habitant à La Roche et qui étaient scolarisés à l'époque au collège de Petit-Martel, il avait été convenu que ces enfants descendaient à Petit-Martel prendre le train et les emmenait au collège des Ponts-de-Martel. Voici pourquoi il n'y a pas de transport à La Roche et ses alentours. Cependant, le Conseil communal ne reste pas insensible aux difficultés que rencontrent les familles habitant aux endroits isolés de notre commune. Cependant, il est clairement impossible pour le Conseil communal de pouvoir mettre en place des transports scolaires à tous les endroits retirés de notre commune. Madame Nathalie Finger cite quelques endroits car il y en a aussi plusieurs : La Molta-Dessous, La Molta-Dessus, Les Bieds, Le Chemin de la Scie. Les enfants qui habitent ces endroits doivent se rendre à l'école par leurs propres moyens et les parents n'obtiennent pas de compensation financière. Nous avons la chance d'avoir une commune très généreuse car si nous regardons nos communes voisines, nous voyons qu'elles sont beaucoup plus sévères que Les Ponts-de-Martel. Elles participent partiellement aux factures des transports scolaires, laissant le reste de la facture à la charge des parents devant

assumer leur choix d'habiter aux endroits extérieurs. Il est vrai qu'il n'y a pas si longtemps, l'Etat subventionnait certains transports scolaires. Vu les difficultés financières de notre canton, il est vrai que ces subventions ont été arrêtées.

Monsieur Yvan Monard souhaite apporter une remarque relative à l'article paru dans la presse dans lequel il était clairement mentionné qu'il était question dans le budget communal d'un cabinet de groupe. Il s'agit d'un sujet sensible et Monsieur Yvan Monard a été arrêté à plusieurs reprises dans le village par des citoyens qui demandaient de quoi il s'agissait exactement. Il s'agit d'un investissement à 7 ans et plus dont le Conseil communal se soucie et souhaite trouver des solutions à terme. Mais aujourd'hui, clairement, il n'y a pas de solution ou de projet précis. Si des citoyens demandent des précisions aux Conseillers généraux, ils peuvent répondre qu'il s'agit d'un sujet dont les autorités communales se préoccupent, mais il est trop tôt pour donner des informations plus précises à ce sujet.

Monsieur Didier Barth précise que le Conseil communal a rencontré le médecin il y a quelques années déjà, il est tout à fait au courant des futurs projets et soutiendrait une telle démarche au moment de sa retraite si quelque chose se concrétise.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert**, en tant que secrétaire de la Commission financière, fait lecture du rapport de ladite commission.

Monsieur Guillaume Maire indique que le Parti Socialiste et Libre est satisfait de ce budget et au vue de ce qui se passe ailleurs dans le canton, il est clair que nous n'allons pas passer entre les gouttes et que le prochain budget risque d'être bien plus dur à élaborer. Les reports de charges ne risquent en tout cas pas de diminuer. La centralisation est un thème d'actualité et si elle doit se faire, autant qu'elle se fasse aux Ponts-de-Martel. Le Parti Socialiste et Libre pense qu'il est important de garder et de pérenniser les structures de notre commune et plus particulièrement la création d'un cabinet médical de groupe prévu dans l'échéancier dans 7 ans et plus. Avoir un médecin est quelque chose d'indispensable et si nous voulons garder notre pharmacie et le home médicalisé, encore plus important. Il s'agit donc d'un dossier à prendre très au sérieux et à suivre. Autrement, le Parti Socialiste et Libre pense qu'il serait également intéressant d'intégrer l'investissement des abris de bus au fil de la réfection de la Grande rue. Il s'agit d'une demande de la population et surtout des usagers. C'est aussi en investissant intelligemment et dans les limites de nos moyens que nous pourrions garder une bonne qualité de vie et une santé financière acceptable. Ce budget est considéré comme équilibré, bien que déficitaire. Plusieurs postes ont été budgétés avec une certaine prudence ce qui, nous l'espérons, nous apportera de bonnes surprises. Le Parti Socialiste et Libre remercie le Conseil communal, l'administrateur et la comptable pour leur travail et acceptera ce budget.

Monsieur Jean-Marc Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant s'est penché attentivement sur le budget 2017 présenté ce soir. Comme toutes prévisions budgétaires, celle-ci comporte une certaine part d'incertitudes, notamment au niveau des recettes liées aux impôts sur les personnes morales. En effet, lors de ralentissements conjoncturels, la contribution des entreprises n'est plus à même d'alimenter les caisses du canton et des communes en suffisance. Malgré ces imprévisibilités, le Parti Démocratique Indépendant est reconnaissant envers sa Conseillère communale et ses Conseillers communaux qui continuent à investir dans les infrastructures en appliquant plus que jamais une gestion rigoureuse et réfléchie des ressources financières de notre commune. Le Parti Démocratique Indépendant accepte donc le budget 2017 tel que présenté et invite le Conseil général à en faire de même.

Monsieur Martial Roulet indique que le Parti Libéral-Radical remercie le Conseil communal dans son ensemble, ainsi que l'administration, pour tout le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration de ce budget. Il note avec satisfaction que le budget, bien que légèrement déficitaire, est très proche de l'équilibre, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres communes de la région

comme la presse l'a indiqué. Le Parti Libéral-Radical relève également la volonté du Conseil communal de poursuivre sur la voie définie lors de précédents législatures, notamment quant à une politique d'investissement réfléchie permettant le maintien des infrastructures existantes ainsi qu'un développement raisonnable de notre commune, cela en ayant toujours à l'esprit que les moyens à disposition sont limités, dans le cadre d'une situation économique actuelle relativement difficile pour les entreprises et pourvoyeurs d'emplois de la région. Le Parti Libéral-Radical partage les inquiétudes du Conseil communal quant à l'avenir des finances et notamment l'impact qu'auront les reports de charges déjà annoncés ainsi que la modification de la répartition de l'impôt sur les frontaliers par exemple. De plus, la réduction des écarts de ressources fiscales entre les communes dénote un certain alignement des communes entre elles et permet ainsi à l'Etat de s'éviter de financer une péréquation verticale dont nous avons été bénéficiaires ces dernières années. Tous ces éléments auront des répercussions directes sur les comptes de notre commune dans les années futures. Aujourd'hui, sachons tout simplement apprécier un budget tel qu'il est présenté pour 2017 avec une maîtrise des charges courantes et intégrant déjà de nombreux projets d'investissements qui permettront à notre commune de continuer à offrir à la population du village des conditions de vie agréables, élément sine qua non pour envisager l'avenir avec sérénité.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 25 voix.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Didier Barth** remercie le Conseil général d'avoir accepté ce budget à l'unanimité. Comme cela a été répété plusieurs fois, le Conseil communal est tout à fait conscient que c'est peut-être le dernier budget qui sera fait si facilement parce qu'effectivement, on aura au bas mot fr. 200'000.- de rentrés en moins, en tout cas l'année prochaine par rapport à ce qui a été annoncé. Cela risque de réduire nos capacités d'investissement puisque nous sommes soumis au frein à l'endettement, donc si nos comptes devaient se péjorer, nous aurons aussi moins de capacité d'investissement lié à ce frein à l'endettement. On peut, comme le canton l'a déjà fait, le faire sauter une fois par législature, avec l'autorisation du Conseil général, mais ce n'est pas du tout l'objectif du Conseil communal pour le moment. Espérons que ces nuages sombres à l'horizon se dissipent quelque peu d'ici une année, mais le Conseil communal restera attentif à tout cela.

3. Demande d'un crédit de fr. 98'820.- permettant de mettre à niveau la station d'épuration

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion générale.

Monsieur Steve Simon-Vermot indique qu'à peine le crédit de fr. 1'170'000.- pour la séparation des eaux claires et usées voté, voici qu'il faut s'attaquer au traitement des eaux usées. Comme on nous le répète depuis plusieurs années, notre STEP atteint un âge respectable et nécessite une attention particulière. Le projet présenté ce soir n'est pas anecdotique mais semble pas pour autant exagéré. Si grâce à une surveillance attentive et un entretien raisonnable, la durée de vie de notre STEP peut être allongée, alors cette demande de crédit est justifiée. Le Parti Démocratique Indépendant accepte dès lors l'arrêté proposé.

Monsieur Rolf Hostettler annonce que le Parti Libéral-Radical va accepter cette demande de crédit afin d'assurer le fonctionnement de notre STEP encore le plus longtemps possible. Durant la législature précédente, le Conseil général a été informé qu'il y aura d'importants investissements pour assurer le fonctionnement minimum de la STEP. Monsieur Rolf Hostettler s'est rendu compte que l'année de construction de la STEP (1978) correspond à l'année durant laquelle il est arrivé

aux Ponts-de-Martel. Monsieur Rolf Hostettler a pris beaucoup d'années depuis et la STEP aussi ! Le Parti Libéral-Radical invite de ce fait le Conseil général à accepter cette demande de crédit.

Monsieur Olivier Vallélian indique qu'après 37 ans de service, la STEP nécessite quelques travaux de maintenance, beaucoup de pièces sont obsolètes et ne fonctionnent plus très bien. Pour ces raisons, le Parti Socialiste et Libre se prononce en faveur de cette demande de crédit.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 25 voix.

4. Demande d'un crédit de fr. 127'000.- permettant de remplacer la balayeuse par un engin polyvalent

Monsieur le Président Vincent Robert demande si l'entrée en matière est combattue.

Suite aux discussions parmi les groupes politiques, **Monsieur Gian Carlo Frosio** indique que le Conseil communal a décidé de retirer ce rapport et de représenter un nouveau rapport pour la prochaine séance du Conseil général qui aura lieu début février 2017.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** clos la séance à 20h35 en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Vincent Robert

Gaëlle Kammer